

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 241 □ Janvier 2013

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €



Agir en janvier,

en Lozère :

Mercredi 23, tous mobilisés pour l'école
et ses personnels !

Assemblée générale et Conférence de presse
au siège du SNUipp, Espace Jean Jaurès
à 16 heures

journée d'action nationale
pour une vraie transformation de l'école
qui permette de faire réussir tous les élèves
et d'améliorer les conditions de travail des enseignants
(moyens, environnement, rythmes...)

Jeudi 31, tous en grève !

Grève dans la fonction publique
à l'appel de la CGT, de la FSU et de SUD
pour l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat
et contre la journée de carence.

(Les modalités d'action vous seront communiquées ultérieurement)



CAPD

*Jeudi 17 janvier 2013
Avancement
des instituteurs
et postes adaptés*

Groupe de travail

*Lundi 28 janvier 2013
après-midi
sur les barèmes
du mouvement 2013.*

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| □ Agir Ensemble : Appel à la grève du 31 janvier ; Laïcité | p. 2 |
| □ Éditorial : la transformation de l'école ne peut plus attendre ; Congé paternité | p. 3 |
| □ Métier : Les 108 heures redéfinies | p. 4 |
| □ Métier : Rythmes : le SNUipp vote contre ; RIS ; Fusion d'écoles | p. 5 |
| □ Administratif : Enquête carte scolaire ; Lu au BO | p. 6 |
| □ Métier : Répartition des créations de postes à la rentrée 2013 | p. 7 |
| □ Agir Ensemble : Se syndiquer ; Mis au Net | p. 8 |

Agir Ensemble



31 janvier 2013 : Journée de grève dans la Fonction publique

La Fonction publique et les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers.

Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap ! Et la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

Alors que des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la Fonction publique, le gouvernement doit permettre à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle. Leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et dans le même temps d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents.

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent les agents de la Fonction publique à une journée de grève le 31 janvier prochain et à participer aux initiatives locales de mobilisation

(rassemblements, manifs...).

Elles considèrent que les enjeux nécessitent une intervention la plus large possible des personnels. C'est pourquoi, elles poursuivent les contacts avec toutes les organisations syndicales de la Fonction publique pour une mobilisation massive le 31 janvier et pour construire ensemble les suites nécessaires.

Le 31 janvier, elles porteront des revendications pour :

- l'emploi, en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire ;
- les salaires et le pouvoir d'achat, en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
- l'abrogation du jour de carence,
- l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Autant d'exigences que nous défendrons ensemble le 31 janvier pour peser sur les négociations à venir et en particulier sur la réunion du 7 février prévue avec la Ministre concernant les rémunérations.

Le 10 janvier 2013.

Laïcité

Communiqué de presse de la FSU-48

Lors de son dernier congrès en 2010, la FSU, suite à un débat très animé a choisi de ne pas syndiquer les personnels de l'enseignement privé, considérant que bon nombre de ses mandats sur la laïcité pourraient être mis en contradiction en organisant la défense de personnels travaillant dans un cadre qu'elle refuse. Dans une telle situation, il nous est difficile de nous positionner en tant que syndicat représentatif, comme vient de le faire très clairement le syndicat de la CGT de l'enseignement privé. (http://www.cgt-ep.org/mod/fileman/files/2013-01-02-EPR-Mariage_pour_tous_enseignement_catholique_depasse_les_bornes.pdf)

Pour autant, la FSU-48 est membre actif de l'Observatoire de la Laïcité de Lozère. A ce titre, elle veut rappeler à tous que les atteintes au principe de la laïcité demandent une vigilance de tous les instants.

C'était la raison du communiqué de presse du 2 janvier dernier de l'OLL (voir ci-dessous) dont nous voulons ici réaffirmer le contenu auprès de ceux à qui cela aurait échappé au lendemain des fêtes de fin d'année.

Communiqué de presse de l'Observatoire de la laïcité de Lozère

Mi-décembre, le secrétaire général de l'enseignement catholique a décidé de mener campagne contre le projet de loi du gouvernement sur le mariage pour tous, en demandant à tous ses établissements d'organiser des "initiatives". Cette prise de position, peu de temps avant la manifestation des opposants, annoncée pour le 13 janvier par les tracts distribués sur les véhicules en stationnement à Mende ces derniers jours, mérite une mise au point. L'Observatoire de la laïcité de Lozère (OLL) n'est pas surpris de voir l'église catholique tenter d'embrigader dans sa croisade, les élèves et leurs familles mais aussi les personnels de l'enseignement confessionnel, enseignants et autres.

Il trouve inadmissible cette façon dont les religieux de tous bords, ne cessent de s'immiscer dans ce débat public et citoyen.

Les établissements privés, largement financés par les pouvoirs publics, sont chacun, individuellement, sous contrat avec l'État.

Leur implication aujourd'hui, comme leur refus d'appliquer les décisions et les textes légaux (du calendrier scolaire 2011-2012 en Lozère à la Loi sur les signes ostentatoires) prouvent leur rejet du service public.

L'OLL réaffirme sa position : "à l'école publique fonds publics et à l'école privée fonds privés", ce qui mettra en adéquation les principes et les actes.

Suite page 3

Éditorial

Construire des mobilisations pour avancer,
la transformation de l'école
ne peut plus attendre.

Il est temps de passer des promesses aux décisions.
A l'heure où nous avons obtenu la priorité
à l'Éducation et au primaire dans les discours,
il va falloir remplacer les paroles par des actes tangibles.

Maternelle, formation professionnelle, "*plus de maîtres que de classes*", **nouveaux dispositifs d'évaluation** pour les élèves, nouveaux programmes, direction d'école, déroulement de carrière, des chantiers sont ouverts.

Sur d'autres points, on note des oublis, des absences ou même des mesures qui s'inscrivent dans la continuité des politiques précédentes. Après 1981, on avait déjà subi la résistance des responsables de l'administration en place. Les années de gestion de la droite ont "formaté" une grande partie des rouages du service public : financiarisation, gestion des ressources humaines... L'économie ultra-libérale était entrée dans l'École.

C'est par l'action des personnels et des partenaires de l'École, qu'il faut obtenir le changement. Comme la revalorisation des salaires qui s'impose. Lors des débats sur l'École, le SNUipp et la FSU ont exigé de revenir sur le socle de la loi Fillon. Aujourd'hui sur les rythmes, demain sur la décentralisation et d'autres sujets, la défense de l'École, de notre grand service public d'Éducation Nationale et sa transformation, ne peuvent pas être laissées aux technocrates de service.

Avec le SNUipp, c'est toute notre profession et tous les partenaires de l'École qui doivent y contribuer.

Il est grand temps d' **Agir dès janvier !**

Mende le 6 janvier 2013

Laïcité

Communiqué de presse de l'OLL (suite)

Dans le cadre du service public, il est contraire à la liberté de conscience de demander aux élèves, aux familles et aux personnels de se positionner sur des sujets qui relèvent de leurs choix privés.

Dans le privé, au contraire, ce type d'initiative porteur d'exclusion s'est maintes fois manifesté notamment pour des personnels n'entrant pas dans le schéma familial stéréotypé, porté par l'Église catholique.

L'OLL dénonce aussi la distribution de textes religieux à la sortie du collège de Florac, fin 2012 par une mouvance protestante et l'inertie alors manifestée par les pouvoirs publics, seuls certains élus de la municipalité de Florac ayant réagi à cette atteinte à la laïcité.

Mende, le 2 janvier 2013

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'écoles annexes et d'application – rentrée scolaire 2013

Imprimé-type à retourner
à la DASEN par voie hiérarchique
avant le vendredi 18 janvier 2013.

Congé de paternité, du nouveau

La loi n° 2012-1404 du 17 décembre de financement de la sécurité sociale pour 2013, a modifié l'article 34 du statut général des fonctionnaires et le code de la sécurité sociale en ce qui concerne le congé de paternité.

Ce congé avec traitement devient dorénavant un "*congé de paternité et d'accueil de l'enfant*". Ce congé est maintenant ouvert au père ainsi que, le cas échéant, au conjoint de la mère ou la personne liée à elle par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement avec elle, à l'occasion de la naissance ou de l'arrivée au foyer d'un enfant (Code de la sécurité sociale).

Cette disposition permet donc dorénavant aux couples de même sexe de bénéficier de ce congé.

Pour rappel, ce congé est d'une durée maximale de 11 jours consécutifs ou de 18 jours en cas de naissances multiples (dimanches et jours fériés compris) et doit être pris au plus tard dans les quatre mois qui suivent la naissance ; la durée n'est pas fractionnable ; la demande de congé doit être formulée un mois avant.

Les 108 heures redéfinies, des bougés pour le temps de concertation

C'est le 10 janvier, soit deux jours après avoir présenté le décret sur les rythmes, que le ministre a enfin apporté des éclaircissements sur la partie enseignant lors d'une séance de concertation avec les organisations syndicales : **SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, CGT, SUD, FO.** Un projet de circulaire redéfinissant les 108 heures annuelles est présenté pour information au CTM du 11 janvier.

Ce qui va changer

- ❑ 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires (APC) - soit 1 heure par semaine - en lieu et place des 60 heures d'aide personnalisée.
- ❑ **24 heures de concertation supplémentaires** consacrées notamment "à l'identification des besoins des élèves et à l'organisation des APC et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre (...)" (dont maîtres supplémentaires et scolarisation des enfants de moins de trois ans.)
- ❑ 18 heures d'animation pédagogique et d'actions de formation continue avec une nouveauté : cette formation doit représenter au moins la moitié des 18 heures et être tout ou en partie effectuée "à distance, sur des supports numériques". En conséquence, les animations pédagogiques ne pourront pas excéder neuf heures annuelles.

Ce qui sera maintenu

- ❑ 6 heures consacrées aux conseils d'école
 - ❑ 24 heures consacrées au travail en équipe pédagogique, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS. Une nouvelle mission est ajoutée : "élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison école-collège".
- Le temps de service hebdomadaire des enseignants passe donc de :**
- ❑ 24 heures devant la classe entière + 1 h 30 d'aide personnalisée + 1 h 30 de concertation
- à :
- ❑ 24 heures devant la classe entière + 1 h d'APC + 2 h de concertation.

L'avis du SNUipp

Le SNUipp prend acte de cette première prise en compte de ses demandes, avec 24 heures annuelles supplémentaires pour la concertation et le travail en équipe. Pour autant, il continue à revendiquer trois heures de concertation pour que soient mieux reconnues toutes les dimensions du travail invisible. Il faut donc aller plus loin, même si en étant exigeant, le SNUipp a contribué à faire bouger le ministère. De plus, et s'agissant des animations pédagogiques, leur volume annuel devrait être au maximum de neuf heures. Reste que n'est pas précisé le moment où elles se dérouleront. Or, le SNUipp a été ferme : pas de journée continue le mercredi, dont l'après-midi doit obligatoirement rester un temps personnel.

Enfin, les actions de formation continue consacrées pour partie à des sessions à distance sur des supports numériques méritent d'être clarifiées. Elles ne pourront en aucun cas se substituer à la mise en œuvre d'une vraie formation continue sous forme de stages sur le temps de classe.

D'une manière générale, **le SNUipp-FSU a réaffirmé que la confiance et la liberté professionnelle doivent être reconnues aux équipes.** Stop aux "tableaux excel" et aux contrôles tatillons sur les heures ! La reconnaissance d'heures globalisées pour ces missions doit y contribuer.

Mais la bonne application d'une circulaire se vérifie surtout à l'épreuve du terrain. Sur ce point, les initiatives doivent être laissées totalement aux mains des équipes enseignantes. Le SNUipp-FSU a demandé au ministre de faire preuve de fermeté auprès des recteurs et des DASEN pour que le message soit relayé sans ambiguïté auprès des équipes. Enfin, un geste sérieux concernant la revalorisation des enseignants des écoles est toujours revendiqué par le SNUipp-FSU qui appréciera toutes ces évolutions avec les enseignants.

Et les services particuliers ?

Pour le SNUipp-FSU, la situation des **directeurs d'école** devra être examinée rapidement pour préciser les allègements du volume horaire d'APC.

Concernant les **maîtres formateurs**, le texte reprend à l'identique la définition de leur service avec les nouvelles 108 heures. Le SNUipp-FSU a demandé que des discussions s'ouvrent au plus vite pour revoir l'organisation de leur service (un vrai tiers de service) et de leurs missions dans le cadre de la création des ESPE.

Concernant, les **enseignants de CLIS et RASED**, la circulaire reprendra la définition actuelle de leur service : "le temps consacré à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou à la participation aux conseils d'école est égal à 108 heures annuelles".

Le SNUipp-FSU 48 ne se satisfait pas de "ces bougés". La Lettre du SNUipp envoyée aux écoles lozériennes, les lettres aux maires, aux conseils des maîtres et communiqués de presse en témoignent : le syndicat continue à se mobiliser. Il appelle les enseignants à participer à l'AG du 23 janvier et aux RIS en février pour Ensemble faire évoluer les choses !

Rythmes : le SNUipp-FSU vote contre un texte bricolé et insatisfaisant

Les résultats du vote au CSE ont été les suivants :

- pour : 5 dont la Ligue de l'enseignement, la JPA et l'Association des maires de France
- contre : 23 dont la FSU, la CGT et la PEEP
- abstention : 30 dont le SGEN-CFDT, la FCPE et l'Association des régions de France
- refus de vote : 14 dont le SE-UNSA et la CFTC

Prochaine étape, vendredi 11 janvier avec la consultation du CTM.

En ne recueillant que 5 voix sur plus de 60 membres, le projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire, a été désavoué par la communauté éducative au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE).

Pour sa part, le SNUipp-FSU a voté contre le texte ministériel. A cette heure, le compte n'y est pas, ni pour les élèves, ni pour les enseignants. Ce qui devait être une réforme emblématique de la Refondation se révèle être une grande déception.

Si le SNUipp-FSU a fermement dénoncé la semaine DARCOS avec ses journées alourdies, il n'est pas pour autant favorable au bricolage actuel de ce texte qui n'offre aucune garantie d'un périscolaire gratuit et de qualité pour tous.

A l'épreuve du terrain, il n'est pas possible de faire l'impasse sur la difficulté qu'auront les communes à recruter des animateurs qualifiés, les difficultés d'organisation en milieu rural où ils auront à effectuer de longs déplacements sur de grands territoires ou même les nouvelles normes d'encadrement des enfants qui restent à préciser.

Au final, le ministère ne donne aucune garantie que tous les enfants sur tout le territoire tireront profit de ces nouveaux temps tels qu'ils sont définis sur le papier.

Le décret donne la possibilité qu'une organisation scolaire soit décidée en dehors du conseil d'école.

Le SNUipp-FSU n'accepte pas cette nouvelle donne.

Les conseils d'école qui réunissent parents, enseignants et élus ne constituent pas un frein aux évolutions.

Ils sont, au contraire, une des conditions de la réussite d'une journée articulant de manière cohérente des temps scolaires et temps périscolaires de qualité pour tous les élèves.

Le SNUipp-FSU demande donc que les conseils d'école soient une instance incontournable de proposition et de discussion de toute organisation du temps scolaire et d'élaboration d'un Projet Éducatif Territorial.

Le SNUipp-FSU a toujours estimé que cette réforme devait concilier réussite des élèves et conditions de travail des enseignants. Temps élèves et temps enseignant sont indissociables.

Le SNUipp-FSU a toujours exigé que cela soit discuté et examiné dans un même mouvement. Or, ce dossier est découpé en tranches et a été l'objet d'un flou constant.

Rien n'a été clairement finalisé concernant le temps de travail des enseignants.

Rien n'a été mis sur la table au sujet d'une nécessaire compensation financière.

Défavorable à tout statu quo, le SNUipp-FSU demande maintenant que le texte soit revu en profondeur. Un nouveau CSE doit être convoqué. La balle est maintenant dans le camp du ministre.

*Communiqué de presse
du secrétariat national du SNUipp.*

Demi-journées d'informations syndicales

- MENDE : mercredi 6 février 9 h à 12 h, Espace Jean Jaurès ;
- MARVEJOLS : mercredi 13 février 9 h à 12 h, École de La Coustarade ;
- FLORAC : mercredi 13 février 9 h à 12 h, École élémentaire de Florac.

Ordre du jour proposé :

- mouvement départemental 2013
- Carte scolaire
- Projet de réforme
- Actions, bilan
- Questions diverses

L'administration est informée de la tenue de ces réunions.

La participation à ces réunions est un droit pour tous dans la limite de 3 fois 3 heures par an.

Pour que ces heures soient prises en compte dans vos heures obligatoires de services (108 heures) et si vous le souhaitez sur vos heures réservées aux animations pédagogiques, faites parvenir pour information un courrier à votre IEN (modèle sur le site du SNUipp)

Fusion d'écoles

Des projets de fusion d'écoles maternelles et d'écoles élémentaires ont été lancés par l'administration à la recherche "d'économies sur les postes" notamment à Langogne et à Marvejols.

A Langogne, des parents, des enseignants, des élus se sont très clairement positionnés contre ce projet et pour le maintien d'une "vraie" école maternelle.

A Marvejols, où le projet est moins avancé, une réunion a eu lieu avant les congés de Noël à l'initiative des équipes pédagogiques.

Le SNUipp et le SE y étaient invités. Les enseignants de la maternelle et de l'élémentaire, ainsi que le RASED ont tous voté contre ce projet de fusion. Le SNUipp-FSU a explicité de vive voix son attachement à l'école maternelle, exception française, et son opposition à ces fermetures déguisées.

Il continue à agir dans l'unité avec les écoles concernées.

Administratif

Enquête carte scolaire

Nous comptons sur vous pour remplir ce questionnaire le plus précisément possible. Merci.

1 / Enquête effectifs (tableau ci dessous à remplir précisément)

2 / L'école a-t-elle été alertée en 2012 (lettre de la DASEN à la mairie) ?

Oui / non

3 / Locaux et matériel :

° nombre de salles ?

° superficie approximative des salles de classe ?

° état des locaux ?.....
(date rénovation, construction.....)

° garderie ? Oui / Non

° cantine ? Oui / Non

° dortoir ? Oui / Non

° équipement informatique ? Oui / Non

Autres remarques :

4/ Ramassage scolaire :

° nombre d'enfants concernés :

° durée du circuit le plus long :

5 / Contexte habitat :

° parc locatif : Oui / Non

° constructions en cours : Oui / Non

° terrains constructibles sur la commune : Oui / Non

6/ Partenaires locaux de l'école :

(Prêts à s'engager contre une éventuelle fermeture, fusion d'écoles, ouvertures...?)

° parents d'élèves : Oui / Non

° mairie, élus : Oui / Non

° autre :

Remarques :

2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Total maternelle :				Total élémentaire :					
Effectifs en hausse/baisse par rapport à ceux de juin 2012 :					+..... / -				
Effectifs en hausse/baisse par rapport à ceux de septembre 2012 :					+..... / -				

Lu au B.O.

N° 45 du 6 décembre 2012

Vacances scolaires : Calendrier scolaire de l'année 2013-2014.

Formation continue : Présentation des priorités du plan national de formation en direction des cadres pédagogiques et administratifs de l'éducation nationale.

N° 9 spécial du 10 décembre 2012

Organisation de concours : externes de recrutement de professeurs des écoles, de professeurs certifiés, de professeurs d'EPS, de professeurs de lycée professionnel et de conseillers principaux d'éducation - session 2014.

Organisation de troisièmes concours de recrutement : de professeurs des écoles et de professeurs certifiés de l'enseignement du second degré - session 2014.

N° 47 du 20 décembre 2012

Promotions corps-grade : Accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive ; Avancement de grade des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive et des PEGC.

Accès aux corps de personnels enseignants d'éducation et d'orientation : Organisation des recrutements réservés ouverts dans le cadre des dispositions de la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations .

N° 1 du 3 janvier 2013

Directeurs d'EREA et directeurs d'ERPD : Accès au corps des personnels de direction, mobilité et recrutement 2013.

URGENT IMPORTANT URGENT IMPORTANT URGENT IMPORTANT URGENT IMPORTANT

Répartition des créations de postes à la rentrée 2013

3006, c'est le nombre de postes créés dans le 1^{er} degré pour la rentrée 2013 et dont la répartition a été dévoilée le 19 décembre. Un mieux qui devra se confirmer dans la durée pour répondre à tous les besoins d'une école toujours convalescente.

Ces créations de postes d'enseignants dans les écoles primaires marque le retour de l'investissement éducatif alors que les dotations précédentes s'affichaient depuis plusieurs années en négatif. Des académies sont malmenées (Nancy-Metz, la Guadeloupe, la Martinique perdent des postes), d'autres sont très insuffisamment dotées au regard des besoins. Priorité est donnée aux académies à forte concentration urbaine où les besoins en professeurs sont criants. Ces nouveaux moyens apporteront un premier souffle à une école trop longtemps contrainte à l'asphyxie. Pour autant, ils ne permettront pas d'apporter de l'air à toutes les écoles qui en ont besoin tant il y a à faire : baisser le nombre

d'élèves par classe, remplaçants, RASED... Et ce alors que les écoles devront accueillir 30000 élèves de plus à la rentrée. La priorité au primaire qui commence timidement avec cette dotation 2013 devra donc se confirmer dans le temps et monter en puissance.

Pour l'académie, ce sont finalement 117 postes qui seront répartis entre les 5 départements, très insuffisants par rapport à la hausse des effectifs. Dès janvier, une nouvelle phase importante doit être engagée. Les DASEN auront la "lourde" (!) tâche de préparer concrètement la rentrée 2013 dans les départements. Tous les besoins ne seront pas couverts. Le SNUipp-FSU portera attention aux premières mises en oeuvre du "*plus de maîtres que de classes*" notamment dans les secteurs qui concentrent les difficultés scolaires. Bien implanté et soutenu dans le temps, ce dispositif constitue un des leviers pour une meilleure réussite des élèves. D'autres arbitrages s'annoncent déjà délicats.

Les demandes d'ouvertures de classes pour faire baisser les effectifs, la reconstitution des viviers de remplaçants, la réhabilitation des RASED vont clairement et légitimement s'exprimer. Beaucoup ne seront pas satisfaites. Le SNUipp-FSU va s'engager dans un travail de collecte des besoins des écoles. Les réunions d'informations syndicales, début février, permettront une étude détaillée de la carte scolaire lozérienne.

Dès maintenant, le SNUipp-FSU se mobilise pour faire avancer l'école. Remplissez l'enquête page 6 afin de faire remonter vos besoins au plus vite.

ACADEMIE	1 ^{ER} DEGRE	2 ND DEGRE
Aix/Marseille	196	86
Amiens	86	24
Besançon	10	10
Bordeaux	153	340
Caen	27	46
Clermont-Ferrand	10	98
Corse	21	15
Créteil	405	430
Dijon	5	81
Guadeloupe	-10	-30
Guyane	101	115
La Réunion	149	98
Lille	130	122
Limoges	20	21
Lyon	264	115
Martinique	-23	-49
Mayotte	-40	170
Montpellier	117	235
Nancy/Metz	-50	-26
Nantes	183	263
Nice	59	80
Orléans/Tours	98	206
Paris	50	105
Poitiers	95	50
Reims	10	0
Rennes	74	175
Rouen	51	10
Strasbourg	69	34
Toulouse	109	369
Versailles	439	400
	3006	3764

Enquête carte scolaire 2013

Malgré cette dotation et l'arrêt du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, le compte n'y est pas pour la réussite de tous les élèves, l'amélioration des conditions de travail des enseignants, la réimplantation des RASED, les moyens de remplacement permettant à nouveau une formation continue de qualité, la scolarisation des moins de trois ans, plus de maîtres que de classes, des ouvertures de classes, etc...

Pour que vos élus SNUipp au CTSD puissent prendre toute leur place dans ces opérations de carte scolaire départementale et défendre au mieux chaque école, il est essentiel de faire remonter vos besoins en remplissant l'enquête en ligne sur notre site ou en remplissant la page ci-contre.

*CTA le 21 janvier 2013
Carte scolaire : répartition des postes par département.*

Agir Ensemble

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

Mis au Net

Les concours de recrutement
au corps des professeurs des écoles,
y voir plus clair.

<http://neo.snuipp.fr/concours-2013-2014-et-apres,184>

<http://www.education.gouv.fr/cid65919/concours-de-recrutement-des-enseignants-pour-la-reeuvre-2014-les-reponses-a-vos-questions.html>

Calendrier scolaire

Le calendrier sur le site du ministère

<http://www.education.gouv.fr/cid66320/calendrier-de-l-annee-scolaire-2013-2014.html>

Observatoire de la laïcité

Textes et motions

<http://www.oll48.org>

Ayez le réflexe...

www.snuipp.fr et www.fsu.fr

<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer et retrouver

ENSEMBLE

ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							HORS CL.	
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE				SPÉ - I M F		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +	S E G P A			
11e	189	193	195	198	202	205	194	P.E.G.C. Classe excep. 209 € Hors-classe 202 €	
10e	175	179	182	185	189	192	181	INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 148 € Direction 2 cl et + 150 € Spécialisés IMF 150 €	
9e	161	164	167	170	174	177	166	RETRAITÉS pension < 1400€ 89 € pension > 1400€ 99 €	
8e	152	155	158	161	165	168	157	CONTRACTUELS 99 €	
7e	141	144	146	149	153	156	145	Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation 50 €	
6e	130	133	135	139	143		134		
5e	121	122	125	130	133			Congé de formation 80 % de la cotisation	
4e	116	118	120	124	128				
3e	111	113	115	119	122			et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation	
2e	PE stagiaires : 99 €							168	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							150	

Attention, 66% du montant de la cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !
Ainsi pour une cotisation de 150 € : 100 € seront déduits des impôts.

BULLETIN D'ADHESION 2012-2013

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom : Prénom:

Nom de jeune fille : Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail : Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse

N° 0412 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin

vous a été envoyé grâce

au fichier informatique

du SNUipp 48.

Conformément à la loi

du 8.01.78, vous pouvez

avoir accès ou faire

effacer les informations

vous concernant

en vous adressant

au SNUipp 48.

Publication mensuelle